

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement : <span style="font-size: 1.2em; color: blue;">2022-504</span>
1. Intitulé du projet		
Construction d'un bassin olympique de 50 m à 10 couloirs sur la commune des Abymes, Guadeloupe (97139).		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
<b>2.1 Personne physique</b>		
Nom	BÄRBIN	Prénom Robert
<b>2.2 Personne morale</b>		
Dénomination ou raison sociale	SIPGAP (Syndicat Intercommunal de la Piscine du Gosier, Abymes et Pointe-à-Pitre)	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale		
RCS / SIRET	2 5 9 7 1 0 1 0 1 0 0 0 2 5	Forme juridique EPCI
<b>Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1</b>		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
<b>N° de catégorie et sous-catégorie</b>	<b>Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie</b> <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>	
44*) d) Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.	Création d'un bassin olympique de 50 m de 10 couloirs	
4. Caractéristiques générales du projet		
<b>Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire</b>		
<b>4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition</b>		
Le projet porté par la SIPGAP s'implante à proximité immédiate des infrastructures existantes de la piscine sur une superficie d'environ 5 000 m <sup>2</sup> . Les parcelles d'emprise du projet sont : CR7, CR79 et CR80.		
Le futur bassin sera implanté en lieu et place d'un terrain de football engazonné et d'une partie des parking techniques actuels. Le projet prévoit :		
-un bassin de natation de 50 m de 10 couloirs ;		
-une tribune fixe de 559 places ;		
-deux tribunes amovibles ;		
-un local technique sous la tribune fixe ;		
-de nouveaux vestiaires dans un bâtiment d'environ 400 m <sup>2</sup> (vestiaires, sanitaires, bureaux, buvette...);		
-l'aménagement des zones de parking existantes pour un total de 45 places (recouvrement en tuf) ;		
Les anciens vestiaires seront démolis. Cet emplacement accueillera le nouveau bâtiment de 400 m <sup>2</sup> destiné au nouveaux vestiaires.		
Ce bassin sera destiné à recevoir les préparations de JO 2024		

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le projet s'inscrit dans le plan "Aisance Aquatique" décliné par l'Agence Nationale des Sports, visant à permettre une pratique et un apprentissage régulier de la natation pour tous publics y compris les seniors et les personnes à mobilité réduite.

La SIPGAP souhaite à cet effet renforcer la structure existante, actuellement composée d'un bassin de 50 m, d'un bassin de 25 m et d'un bassin d'apprentissage.

En effet, la piscine manque actuellement de lignes pour accueillir les clubs et les nageurs libres. La majorité des créneaux sont déjà réservés par les établissements scolaires.

D'autre part, l'objectif du projet est également d'accueillir des compétitions internationales : base arrière des jeux olympiques, jeux inter caraïbes, etc. A cet effet, le bassin sera mis en place rapidement afin d'être base arrière des JO dès 2023 pour la préparation des nageurs.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux prévus sont :

-terrassment pour la mise en place du bassin et de la galerie technique (système de filtration, pompes et bacs tampons) : déblaiement de 1200 m<sup>3</sup> de terre (durée prévue de 1 mois)

-Démolition du bâtiment des anciens vestiaires

-Construction des nouveaux bâtiments et de la tribune fixe

-Réalisation d'un parking de 45 places en tuf stabilisé recouvert de gravillon

Le phasage et la durée totale du chantier ne sont pas encore précisés à ce stade. Ils seront déterminés dès que les entreprises seront choisies. A ce stade, les travaux doivent être terminés au 1er trimestre 2023 afin de répondre aux enjeux de l'équipement. L'accès au chantier se fera depuis la route de la piscine (entrées et sorties).

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

En phase exploitation, l'activité sur site sera similaire à ce qui existe actuellement.

L'accès au site se fait par la route de la piscine depuis la D129. Les véhicules pourront stationner sur une des trois zones de parking (zone enrobée existante au sud, zones qui seront recouvertes de tuf et de gravillons au sud et à l'ouest du futur bassin. L'accès au vestiaire se fait par le cheminement piéton existant.

La piscine est ouverte toute l'année hormis durant les opérations de vidange et/ou de maintenance. L'établissement est ouvert du lundi au samedi de 5h à 22h et le dimanche de 9h à 12h.

La fréquentation actuelle est de 250 000 entrées annuelles avec une fréquentation maximale instantanée de 400 baigneurs.

L'entretien du bassin sera réalisé avec les filtres de type hydro-anthracite, basse vitesse. La désinfection sera réalisée par injection de chlore et régulation du pH avec injection d'acide. Les produits d'entretien seront stockés sur rétention au sein du local technique.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**  
**La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).**

Permis de construire

Avis de l'Architecte des Bâtiments de France

Avis de la DAC

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du bassin	1050 m <sup>2</sup>
Surface des nouveaux vestiaires	216 m <sup>2</sup>
Surface du local technique et de la tribune fixe	411 m <sup>2</sup>
Nombre de places de parking	45 places

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Route de la piscine, Les Abymes  
97139, Guadeloupe

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 16°14'45" Lat. 61°31'17"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non   
 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :

Oui Non

Lequel/Laquelle ?

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche du site (ZNIEFF de type 1 : "Les Grands Fonds") est située à plus de 2 km du projet.
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune des Aymes est classée zone de Montagne (décret du 18/03/1975). C'est le secteur des Grands-Fonds qui est concerné. Le projet est localisé en limite des Grands-Fonds.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de zone couverte par un arrêté de protection du biotope en Grande-Terre.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune des Aymes est une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune des Aymes a adhéré à la charte du Parc National de Guadeloupe. La commune est donc incluse dans l'aire optimale d'adhésion.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle d'implantation du projet CR7 est située à proximité de la N1, route de catégorie 2. Elle est en limite de secteur affecté par le bruit (Carte de type B) (Annexe 6)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'implantation du projet est inclus dans le périmètre de protection de la maison Petrelluzzi, monument historique inscrit le 16/10/2008. Le projet fera l'objet d'une consultation préalable de l'architecte des Bâtiments de France.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation du projet n'est pas référencé dans l'atlas des zones humides de Guadeloupe.

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune des Abymes n'est pas concernée par un PPRt. Elle est couverte par un PPRn.</p> <p>Le PPRN de la commune des Abymes a été approuvé le 4 septembre 2008 (arrêté n° 2008-1185-AD/1/4)</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>2 sites BASIAS sont recensés dans un rayon de 500 m autour du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Garage Arc en Ciel (GUA97101139) à 250 m au nord-est du site</li> <li>-Gorges BAUDIN (GUA97100542) à 500 m à l'ouest du site</li> </ul>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'y a pas de sites inscrits en Guadeloupe.</p>
<p><b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b></p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p><b>Lequel et à quelle distance ?</b></p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le seul site classé en Grande-Terre est la Pointe des Châteaux localisée sur la commune de Saint-François.</p>

6. Caractéristiques de l'Impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?  
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'alimentation en eaux de la piscine se fera sur le réseaux de distribution d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit un déblais de 1200 m3 dont une partie sera conservée sur site afin de créer un merlon engazonné et planté. La partie de déblais excédentaire sera évacuée en filière dédiée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prendra place sur une surface actuellement occupée par un terrain de football engazonné. En phase travaux le projet pourra engendrer un dérangement (bruit, vibrations, poussières) de la faune potentiellement existante en périphérie (zone boisée à l'ouest et au sud du site). A noter cependant que le site est en bordure de zone affectée par le bruit de la N1. En phase exploitation, l'éclairage du site pourra également perturber la faune potentiellement présente en périphérie du site. Des mesures seront prises pour réduire ces impacts. Elles sont détaillées dans le paragraphe 6.4
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'insère dans un espace déjà occupé par une installation sportive (terrain de football), dans la continuité des installations existantes.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par un risque sismique fort . Une partie du sud-est de la parcelle CR7 est concernée par un aléa mouvement de terrain moyen. Il s'agit d'une zone qui ne sera pas aménagée. Le sud de la parcelle CR7 est concerné par les dispositions particulières de la zone des grands fonds. Seule une zone de parking déjà aménagée est concernée par ces dispositions (Annexe 7). D'autre part le projet a fait l'objet en amont d'une étude géotechnique et d'une étude hydraulique (Annexe 8).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La qualité de l'eau de baignade fera l'objet d'une auto surveillance et sera contrôlée mensuellement par l'ARS. L'ARS et la SIPGAP ont un contrat pour le contrôle actuel de la qualité des eaux des bassins existants, le nouveau bassin sera intégré à ce contrat.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site engendre déjà des déplacements. La fréquentation actuelle est de 250 000 entrées par an. 200 000 entrées annuelles supplémentaires sont prévues dans le cadre du projet. Le site est majoritairement fréquenté par des groupes (scolaires, ALSH, compétitions, etc.) dont les déplacements sont assurés en transports collectifs limitant le trafic.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'être source de bruit, notamment en phase travaux. Il est à noter que l'environnement initial est déjà impacté par la N1 (route de catégorie 2) et que la parcelle est en limite d'exposition au bruit. En phase exploitation, l'usage du site reste similaire (activité sportive : bassin de natation à la place d'un terrain de football). Des mesures seront prises en phase travaux pour limiter les nuisances sonores. Elle sont détaillées au paragraphe 6.4

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendra des vibrations uniquement en phase chantier, en particulier durant la phase de terrassement (1 mois).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quatre mats de type LED seront installés aux quarts coins du bassin, avec asservissement et gradation en fonction de la luminosité naturelle. L'éclairage sera éteint durant les horaires de fermeture de la piscine (à partir de 22h). L'éclairage des installations existantes fonctionne déjà aux mêmes horaires.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux engendreront des rejets dans l'air : -gaz d'échappements des engins -émissions poussières lors des travaux de terrassement et de démolition. En phase d'exploitation, l'augmentation de la circulation engendra des rejets supplémentaires, cependant limités par les déplacements en transports collectifs.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Conformément à la réglementation, la vidange annuelle du bassin sera réalisée vers le réseau pluvial après dé-chloration et neutralisation comme c'est le cas pour les bassins existants. Les eaux seront orientées vers le bassin de rétention des eaux pluviales qui sera mis en place dans le cadre du projet, dimensionné dans le cadre de l'étude hydraulique.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement, le site génère des rejets d'eau usées. Le réseau de collecte interne à la piscine est raccordé au réseau collectif. Le projet va engendrer des rejets supplémentaires cependant limités (pas de salariés supplémentaires, population de passage).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets produits en phase travaux (déblais, matériaux issus des démolitions) seront orientés vers les filières dédiées. En phase d'exploitation la gestion des déchets sera identique à ce qui est actuellement appliqué. Les déchets ménagers seront stockés dans un local spécifique et évacués hebdomadairement. Les produits d'entretien du bassin seront majoritairement livrés en vrac et stockés dans des cuves limitant ainsi les emballages. Ceux restants seront traités en déchets industriels et repris par les fournisseurs.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'implantation du projet est inclus dans le périmètre de protection de la maison Petrelluzi, monument historique inscrit le 16/10/2008. Il est également localisé en zone B du zonage archéologique de la commune des Abymes. La DAC sera consultée dans le cadre de l'instruction du permis de construire.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité du site reste à destination d'une activité sportive, l'usage du sol est cependant modifié (bassin de natation à la place d'un terrain de football engazonné)

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet d'extension de la zone d'activité économique de Dugazon situé à environ 2 km au nord-est du projet de la SIPGAP. Il a fait l'objet d'un examen au cas par cas en mai 2021 et a été soumis à étude d'impact.

Des incidences cumulées en terme de trafic peuvent être attendues, en particulier sur la D129 qui dessert les deux secteurs. Le trafic engendré par le projet est cependant limité du fait de l'accueil majoritaire de groupes.

Il est à noter que des travaux sont en cours au lycée général de Baimbridge (démolition et reconstruction). La fin des travaux est prévue en 2024. Le lycée technique fera ensuite l'objet de démolition et de reconstruction. Le démarrage des travaux est prévue en 2024 et la fin des travaux en 2030.

Un chantier de construction de 60 logements sociaux est également en cours en limite est du lycée de Baimbridge avec une fin de travaux prévue en 2023.

Des incidences cumulées peuvent être attendues en phase travaux en particulier : bruits, poussières, vibrations, trafic (circulation de camions et d'engins).

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

En phase travaux, les mesures suivantes seront prises :

-bruit : planification des tâches bruyantes, interdiction du stationnement de camions et de véhicules moteurs allumés, interdiction de l'utilisation abusive du klaxon, optimisation des livraisons afin de réduire le nombre de camions, circulation à sens unique et évitant les marche arrières des camions

-émissions de poussières : humidification des zones de démolition, de terrassement, des aires de stockage, bâchage des bennes pour éviter l'envol des poussières lors du transport

Les choix suivants permettent de réduire les impacts du projet en phase exploitation :

Parkings en matériaux perméables, mise en conformité des filières de traitement de l'ensemble des bassins afin d'être plus économe en eau et en énergie, pompes équipées de variateurs de vitesse afin de réguler la consommation en eau, éclairages de type LED dont la puissance lumineuse pourra être réglée selon la luminosité naturelle, limitation de l'emprise au sol par la mise en place de tribunes démontables.

De plus, le SIFGAP est accompagné de l'ADEME, d'EDF et de l'AFD depuis le démarrage du projet.

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des enjeux identifiés, les impacts du projet sont relativement faibles. Le projet prévoit tout de même des mesures pour limiter son incidence en phase travaux (bruit et émissions de poussières) et en phase exploitation : réduction de la consommation d'énergie, de l'imperméabilisation des sols, de la production de déchets, de l'éclairage, utilisation d'une partie des déblais sur site, collecte et gestion des eaux pluviales.

D'autre part, le projet présente un impact positif en terme d'équipement sportif et va permettre d'augmenter la capacité d'accueil sur des communes ayant peu d'accès au littoral pour l'apprentissage et la pratique de la natation.

Ainsi, le projet ne nécessite pas une évaluation environnementale.

#### 8. Annexes

##### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

**B.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
Annexe 6 : Carte de bruits	
Annexe 7 : Plan de Prévention des Risques Naturels	
Annexe 8 : Etude hydraulique et étude géotechnique	

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à des Abymes

le 07 juillet 2022

Signature



